

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Prix « cadeaux » pour les futurs lauréats de l'édition 2021 de Ma Thèse en 180 secondes

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit du don d'ordinateurs portables aux futurs lauréats d'une valeur unitaire comprise entre 750 à 1500 euros).

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Pour : 20

Membres présents et représentés : 20

Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Abstention : 0

Le principe du don d'ordinateurs portables en guise de prix aux futurs lauréats de l'édition 2021 Ma Thèse en 180 secondes est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY